



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-052

L'an **deux mille vingt**, le **1^{er} septembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M.SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **24 août 2020**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M.DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME GRILLOT, MME DE ARAUJO, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, M. ALIZON, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT arrivée à 18h30, M. GARNIER

Avaient donné procuration : NEANT

Etaient absents : NEANT

M.LECHER a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – SOLIDARITE A L'ÉGARD DU PEUPLE LIBANAIS

M. MARTIN, Adjoint à la Solidarité, à la Vie Associative et à la Mémoire expose que face à la catastrophe qui a touché en août dernier la capitale libanaise Beyrouth et qui a fait de nombreuses victimes, la Municipalité souhaite apporter son soutien et sa solidarité au peuple libanais et aux familles des victimes de ce terrible drame en proposant d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.000 € et en invitant la population Vauzellienne à participer à cet élan de générosité soit en adressant leurs dons à une association caritative de leur choix, soit en les remettant à la section locale du Secours Populaire Français de VARENNES-VAUZELLES qui participe à l'organisation de l'aide au peuple Libanais.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Ce dossier a été examiné en Commission des Finances du 25 août dernier.

C'est pourquoi, Mr MARTIN, Adjoint à la Solidarité, à la Vie Associative et à la Mémoire propose de voter une subvention d'un montant de 1.000 € qui sera versée à la section locale du Secours Populaire Français qui transmettra cette somme à sa structure nationale qui participe à l'aide du peuple Libanais.

Adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 11 septembre 2020

Le Maire,

Olivier SICOT



PREFECTURE DE LA NIEVRE
Reçu au : contrôle de légalité le
18 SEP. 2020



Publication 21 SEP. 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-053

L'an deux mille vingt, le 1^{er} septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M.SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M.DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, M. ALIZON, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT arrivée à 18h30, M. GARNIER

Avait donné procuration : NEANT

Etaient absents : NEANT

M.LECHER a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

M. LECHER, 1^{er} Adjoint, expose que dans chaque commune siège une commission communale des impôts directs chargée de donner son avis sur l'assiette des taxes directes locales ainsi que sur les valeurs locatives des constructions neuves, déterminées par l'administration fiscale.

Elle dresse notamment la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Elle participe également à l'évaluation des propriétés bâties, à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties, formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

Son rôle est consultatif. Elle se réunit au moins une fois par an.

Cette commission est renouvelée lors de chaque mandat du Conseil Municipal.

Elle est composée du Maire ou de l'adjoint délégué, président, de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.

Ces commissaires sont désignés par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste présentée par le Conseil Municipal, en nombre double par rapport à la composition de la commission.

La procédure de renouvellement implique qu'il appartient donc au Conseil Municipal de proposer une liste de 32 personnes, établie par délibération, soit 16 membres titulaires et 16 membres suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Après vérification des conditions requises, la Direction Départementale des Finances publiques procède à la désignation des commissaires à partir de la liste fournie par le maire.

C'est pourquoi, M. LECHER, 1^{er} Adjoint, propose de retenir les 32 personnes qui ont donné leur accord de principe pour composer cette liste.

Adopté par 24 voix pour et 5 abstentions.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 11 septembre 2020



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier Sicot".

Olivier SICOT

LISTE DES MEMBRES PROPOSES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Membres proposés	Date de naissance	Adresse
Mme VIGEOLA Denise	08/02/1952	10 rue Louise Michel 58640 VARENNES VAUZELLES
Mme SAUGET Marie-Laure	19/09/1955	2 rue Denis Diderot 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr GARCIA André	06/03/1942	10 chemin des Bourdons 58640 VARENNES VAUZELLES
Mme GRAILLOT Geneviève	16/05/1949	17 rue Maurice Genevoix 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr THEVENEAU Alain	01/10/1946	23 rue Louis Michaud 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr BIDAULT Roger	25/09/1942	38 rue Voltaire 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr PIEUCHOT Pierre	20/11/1943	93 rue du Docteur Michel Gaulier 58640 VARENNES VAUZELLES
Mme ROBIN Pascale	08/12/1959	11 rue Jules Guesde 58640 VARENNES VAUZELLES
Mme DUBOUCHET Geneviève	21/10/1951	47 avenue Louis Fouchère 58640 VARENNES VAUZELLES
Mme CAUREL Marie-Claude	31/01/1967	9 chemin de Cheugny 58640 VARENNES VAUZELLES
Mme LEMAITRE Edwige	21/05/1966	80 rue Henri Choquet
Mme FOULIE Danièle	23/11/1961	26 rue Adam Billaut 58640 VARENNES VAUZELLES
Mme RUBY Viviane	10/02/1949	22 allée Marcel Paul 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr CHARROIS Alain	14/07/1949	34 rue Adam Billaut 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr JEGOU Yves	25/08/1955	13 rue Lamartine 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr HENRY Gérard	01/07/1943	30 rue Adam Billaut 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr ASTRE Jean-Yves	03/05/1962	26 rue Colette 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr BIARD Jean-Pierre	11/01/1954	77 Boulevard Camille Dagonneau 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr COLIN Jean-Charles	04/06/1973	1 rue Ferdinand Léger appart E105 58640 VARENNES VAUZELLES
Mme CLAUDE Sophie	16/06/1968	3 rue de Boulorges 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr FRAISARD Laurent	29/10/1968	14 rue des Grands Jardins 58640 VARENNES VAUZELLES
Mme GOULET Johanna	07/11/1957	10 rue Ferdinand Gambon 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr MORAND Philippe	21/08/1960	4 rue Marcel Pagnol 58640 VARENNES VAUZELLES
Mme POIRIER Catherine	25/11/1960	54 rue Guy Moquet 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr GUERIN Patrick	17/01/1956	21 rue Louise Michel 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr MORIZE Jean-Marie	25/05/1954	4 rue Louise de Vilmorin 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr BOULET Daniel	12/06/1945	7 avenue St-Just 58640 VARENNES VAUZELLES
Mme BOULET Martine	26/03/1949	7 avenue St-Just 58640 VARENNES VAUZELLES
Mme ROCHE Dominique	18/05/1957	23 avenue Salvador Allende 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr PEUVOT Rémy	25/11/1961	11 rue Elsa Triolet 58640 VARENNES VAUZELLES
Mr ANGOT Patrick	30/11/1964	14 B rue Elsa Triolet 58640 VARENNES VAUZELLES
MME MARTIN Marie-Hélène	05/09/1953	19 rue Anatole France 58640 VARENNES VAUZELLES

Commune de VARENNES VAUZELLES

Par délibération n° en date du 01/09/2020, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1	MME VIGEOLA	Denise	08/02/1952	10, rue Louise Michel 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
2	MME SAUGET	Marie-Laure	19/09/1955	2, rue Denis Diderot 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
3	M. GARCIA	André	06/03/1942	10, chemin des Bourdons 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
4	MME GRAILLOT	Geneviève	16/05/1949	17, rue Maurice Genevoix 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
5	M. THEVENOT	Alain	01/10/1946	23, rue Louis Michaud 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
6	M. BIDAULT	Roger	25/09/1942	38, rue Voltaire 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
7	M. PIEUCHOT	Pierre	20/11/1943	93, rue du Docteur Michel Gaulier 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
8	MME ROBIN	Pascal	08/12/1959	11, rue Jules Guesde 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
9	MME DUBOUCHET	Geneviève	21/10/1951	47, avenue Louis Fouchère 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
10	MME CAUREL	Marie-Claude	31/01/1967	9, chemin de Cheugny 58640 Varennes-Vauzelles	TF
11	MME LEMAITRE	Edwige	21/05/1966	80, rue Henri Choquet 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12 MME	FOULIE	Danièle	23/11/1961	26, rue Adam Billaut 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
13 MME	RUBY	Viviane	10/02/1949	22, allée Marcel Paul 58640 Varennes-Vauzelles	TH
14 M.	CHARROIS	Alain	14/07/1949	34, rue Adam Billaut 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
15 M.	JEGOU	Yves	25/08/1955	13, rue Lamartine 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
16 M.	HENRY	Gérard	01/07/1943	30, rue Adam Billaut 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
17 M.	ASTRE	Jean-Yves	03/05/1962	26, rue Colette 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
18 M.	BIARD	Jean-Pierre	11/01/1954	77, Boulevard Camille Dagonneau 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
19 M.	COLIN	Jean-Charles	04/06/1973	1, rue Ferdinand Leger Appart E105 58640 Varennes-Vauzelles	TH
20 MME	CLAUDE	Sophie	16/06/1968	3, rue de Boulognes 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
21 M.	FRAISSARD	Laurent	29/10/1968	14, rue des Grands Jardins 58640 Varennes-Vauzelles	TH
22 MME	GOULET	Johanna	07/11/1957	10, rue Ferdinand Gambon 58640 Varennes-Vauzelles	TH
23 M.	MORAND	Philippe	21/08/1960	4, rue Marcel Pagnol 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
24 MME	POIRIER	Catherine	25/11/1960	54, rue Guy Moquet 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
25 M.	GUERIN	Patrick	17/01/1956	21, rue Louise Michel 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
26 M.	MORIZE	Jean-Marie	25/05/1954	4, rue Louise de Vilmorin 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
27 M.	BOULET	Daniel	12/06/1945	7, avenue Saint-Just 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
28 MME	BOULET	Martine	26/03/1949	7, avenue Saint-Just 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
29 MME	ROCHE	Dominique	18/05/1957	23, avenue Salvador Allende 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
30 M.	PEUVOT	Rémy	25/11/1961	11, rue Elsa Triolet 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
31 M.	ANGOT	Patrick	30/11/1964	14B, Rue Elsa Triolet 58640 Varennes-Vauzelles	TH / TF
32 MME	MARTIN	Marie-Hélène	05/09/1953	19 rue Anatole France 58640 Varennes Vauzelles	TH / TF

Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
BOULLIER	Murielle	mboullier@ville-varennes-vauzelles.fr	03 86 71 61 71
Interlocuteur(s) de la commune			



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Publication le 21 SEP. 2020

D-2020-054

L'an deux mille vingt, le 1^{er} septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M.SICOT OLIVIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M.DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME GRILLOT, MME DE ARAUJO, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, M. ALIZON, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT arrivée à 18h30, M. GARNIER

Avaient donné procuration : NEANT

Etaient absents : NEANT

M.LECHER a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – CONSTATATION DE CREANCES ETEINTES

M. LECHER, 1^{er} Adjoint expose que Monsieur le Receveur Municipal a fait savoir à la Collectivité qu'à ce jour aucune action en recouvrement n'est devenue possible pour un titre de recette concernant une administrée présentant des impayés sur la régie de Cantine et Garderie.

La Collectivité s'est donc vue notifiée l'effacement de cette dette par un jugement de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire du tribunal.

Il s'agit du titre 852 de 2019 pour la somme de 278.12 euros.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

C'est pourquoi, M.LECHER, 1^{er} Adjoint propose, conformément à l'avis de la commission des finances du 25 août 2020, de faire admettre ces sommes irrécouvrables en créances éteintes, et de porter le montant de 278.12 euros au compte 6542 par le biais d'un mandat administratif.

Adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 11 septembre 2020



Le Maire,

Olivier SICOT



18 SEP. 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-055

Publication : 21 SEP. 2020

L'an **deux mille vingt**, le **1^{er} septembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M.SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **24 août 2020**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M.DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, M. ALIZON, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT arrivée à 18h30, M. GARNIER

Avaient donné procuration : NEANT

Etaient absents : NEANT

M.LECHER a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – REMBOURSEMENT DU 3^{ÈME} TRIMESTRE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE L'ÉCOLE DE DANSE – COVID 19

M.LECHER, 1^{er} Adjoint, expose que suite à la réunion de concertation du 11 mai dernier réunissant l'ensemble des Conseillers Municipaux, un courrier a été envoyé aux familles concernées par les cours de danse et ceux de l'école de musique pour leur signifier l'arrêt des cours pour la saison 2019-2020 en raison des mesures sanitaires pour lutter contre la propagation de la COVID-19 en place à cette époque.

Dans cette lettre, il leur a été indiqué que les cotisations du 3^{ème} trimestre étaient annulées et pour les personnes ayant réglé l'année entière, une gratuité du 1^{er} trimestre 2020-2021

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

ou un report sur une personne du cercle familial en cas de non reprise des cours a été proposé.

Ce principe a été voté au Conseil Municipal du 26 mai 2020.

Cependant, des familles qui ne reprendront pas l'activité cette saison et n'ayant pas de personne du cercle familial à qui faire profiter de cette gratuité, ont souhaité un remboursement.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des Finances du 25 août dernier.

Par ailleurs, au titre des protocoles mise en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid 19, la décision a été prise par le Bureau Municipal, compte tenu des prérogatives sanitaires en vigueur, de ne plus louer jusqu'à la fin de l'année 2020 certains équipements de la collectivité comme la salle de danse ou encore la salle André Malraux à des structures autres que celles relevant de l'activité municipale.

Pour autant, ces structures ayant loué ces espaces à l'année, un remboursement au prorata du temps non utilisé sera réalisé.

C'est pourquoi, M.LECHER, 1^{er} Adjoint, propose d'approuver le remboursement du 3^{ème} trimestre 2019-2020.

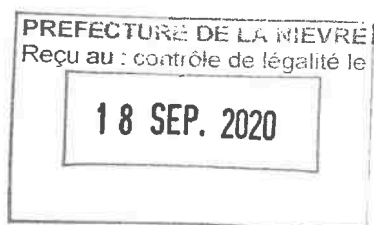
Adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 11 septembre 2020



Le Maire,

Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-056

Publication le 21 SEP. 2020

L'an deux mille vingt, le 1^{er} septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M.SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M.DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, M. ALIZON, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT arrivée à 18h30, M. GARNIER

Avaient donné procuration : NEANT

Etaient absents : NEANT

M.LECHER a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – DESIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

M. le Maire expose que le 17 janvier 2003 le Conseil Communautaire décidait de la création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT).

Cette commission a été constituée pour procéder à l'évaluation des transferts de charges qui sont intégrées dans le calcul de l'attribution de compensation.

Cette évaluation constitue donc un acte déterminant, aussi bien pour la Communauté d'Agglomération que pour ses communes membres.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

En effet, l'attribution versée à chaque commune se trouve minorée du montant des charges qu'elle transfère au groupement. C'est donc l'équilibre financier du groupement et de ses communes qui est concerné par cette évaluation.

La commission établit un rapport qui doit être soumis ensuite aux conseils municipaux pour approbation.

L'évaluation est adoptée sur un rapport de la CLECT si une majorité qualifiée de conseils municipaux donne son accord.

La commission est constituée lors du passage de cotisation foncière des entreprises unique et se réunit ensuite lors de chaque nouveau transfert de charges.

Il s'agit d'une commission permanente dont la composition doit être modifiée à chaque renouvellement des conseils municipaux.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

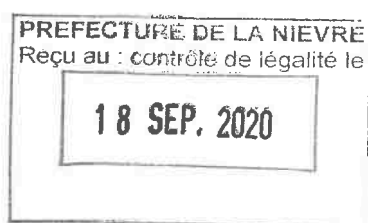
L'article 1609 C du Code des Impôts précise la composition de cette commission. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant et désigne son ou ses représentants.

Pour Varennes-Vauzelles, deux représentants sont à désigner. Il s'agit de M. DE OLIVEIRA SANTOS et de MME LEFORTIER.

C'est pourquoi, M. le Maire propose de procéder à la désignation de ces deux représentants.

Adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.



Varennes-Vauzelles, le 11 septembre 2020

Le Maire,

★ Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Publication le 21 SEP. 2020

D-2020-057

L'an **deux mille vingt**, le **1^{er} septembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M.SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M.DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, M. ALIZON, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT arrivée à 18h30, M. GARNIER

Avaient donné procuration : NEANT

Etaient absents : NEANT

M.LECHER a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE NEVERS AGGLOMERATION 2019**

M. LE MAIRE expose que conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales : « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal peuvent être entendus.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunal peut également être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Ce document de 72 pages a été réalisé par le service communication de Nevers Agglomération, en partenariat avec l'ensemble des autres services de l'établissement intercommunal.

C'est pourquoi, M. le Maire propose d'approuver le rapport d'activités 2019 de la communauté d'Agglomération.

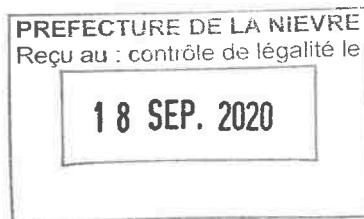
Adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 11 septembre 2020

Le Maire,

Olivier SICOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-058

Publication le 21 SEP. 2020

L'an deux mille vingt, le 1^{er} septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M.SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M.DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME GRILLOT, MME DE ARAUJO, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, M. ALIZON, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT arrivée à 18h30, M. GARNIER

Avaient donné procuration : NEANT

Etaient absents : NEANT

M.LECHER a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M.MAURIN, Adjoint à la Transition Ecologique, à l'Urbanisme et aux Espaces Verts expose par délibération du 18 décembre 2018, que le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvée par délibération du 14 mars 2017.

Cette modification dite « classique » a pour objet de :

- Modifier certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation afin de les rendre compatibles avec les projets d'aménagements envisagés sur les secteurs concernés ;

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

- Rectifier le règlement écrit afin notamment de préciser certains points sujets à interprétation ;
- De corriger les erreurs relevées sur le document graphique et dans le livret des OAP.

Conformément aux dispositions de l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification a été soumis aux personnes publiques associées le 16 octobre 2019 qui ont eu un mois pour formuler leur avis. L'ensemble de ces avis a été joint au dossier d'enquête publique. Seules des ajustements de pure forme ont été demandés.

L'enquête publique s'est déroulée du 9 décembre 2019 au 8 janvier 2020.
Les observations du public ont consisté en des demandes d'informations.

A la suite de cette enquête, Madame Desbordes, commissaire-enquêteur, a donné un avis favorable à la modification du PLU, sous réserve que les avis des Personnes Publiques Associées soient pris en compte.

Une note de synthèse annexée au présent Ordre du jour (*annexe n°2*) expose les modifications apportées au PLU, approuvé le 14 mars 2017.

Le dossier définitif du projet de modification N°1 PLU sera tenu à la disposition du public en Mairie de Varennes-Vauzelles aux jours et heures ouvrables.

La présente délibération fera l'objet :

- D'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et la mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé sur le département ;
- D'une publication au recueil des actes administratifs.

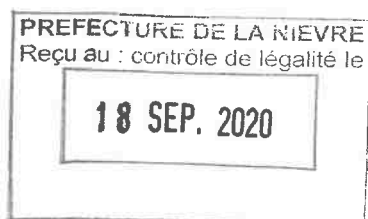
Elle sera également notifiée, avec un exemplaire du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé, à Madame la Préfète de la Nièvre.

Le PLU sera exécutoire dès lors qu'il aura été publié et transmis à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

C'est pourquoi, M.MAURIN, Adjoint à la Transition Ecologique, à l'Urbanisme et aux Espaces Verts propos d'approuver le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Varennes-Vauzelles.

Adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.



Varennes-Vauzelles, le 11 septembre 2020





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-059

Publication le 21 SEP. 2020

L'an **deux mille vingt**, le **1^{er} septembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M.SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **24 août 2020**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M.DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME GRILLOT, MME DE ARAUJO, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, M. ALIZON, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT arrivée à 18h30, M. GARNIER

Avaient donné procuration : NEANT

Etaient absents : NEANT

M.LECHER a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – RESERVE FONCIERE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN IMPASSE RENE LAENNEC

M.MAURIN, Adjoint à la Transition Ecologique, à l'Urbanisme et aux Espaces Verts expose que des administrés sont propriétaires impasse René Laënnec de la parcelle AS 311 d'une superficie de 31 m² attenante à leur propriété.

Celle-ci issue d'une division cadastrale correspondant au trottoir devait à terme être intégrée au domaine public.

Afin de régulariser cette situation, la commune a proposé aux propriétaires d'en faire l'acquisition au prix de 4,50 € du m² soit pour un total de 139,50 €.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Il leur a également été proposé que le transfert de propriété soit entériné par la passation d'un acte en la forme administrative dressé par le service urbanisme de la Mairie.

Par courrier du 13 mars 2020, les propriétaires ont fait part de leur accord sur le prix et sur les modalités de passation de l'acte.

Monsieur le Maire, en qualité d'officier public, a le pouvoir de recevoir et authentifier les actes concernant les droits immobiliers de la collectivité mais lorsqu'il reçoit et authentifie l'acte, il ne peut pas représenter la collectivité.

C'est pourquoi il convient de désigner un adjoint, dans l'ordre de nomination, pour représenter la collectivité dans les actes administratifs.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission des Travaux et du Patrimoine, de la Transition Ecologique, de l'Urbanisme et des Espaces Verts, du 20 août 2020.

Aussi, M.MAURIN, Adjoint à la Transition Ecologique, à l'Urbanisme et aux Espaces Verts proposé:

- D'adopter cette proposition ;
- De supporter les frais liés à cette acquisition ;
- D'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer l'acte d'acquisition en la forme administrative ainsi que toutes les formalités s'y rapportant
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour authentifier l'acte

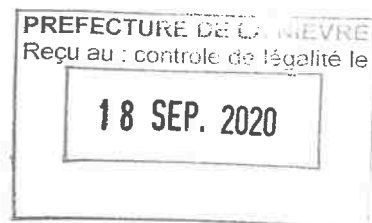
Adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 11 septembre 2020



Le Maire,

Olivier SICOT

MAIRIE DE VARENNES-VAUZELLES
58640



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Publication... 21 SEP. 2020

D-2020-060

L'an **deux mille vingt**, le **1^{er} septembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M.SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **24 août 2020**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M.DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, M. ALIZON, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT arrivée à 18h30, M. GARNIER

Avaient donné procuration : NEANT

Etaient absents : NEANT

M.LECHER a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – CONVENTION AVEC ORANGE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES CHEMIN RURAL DE CHEUGNY

M.DURET, Adjoint aux Travaux et au Patrimoine expose que dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin rural de Cheugny et en accompagnement de l'enfouissement des réseaux électriques basses tensions et éclairage public, il a été décidé d'enfourer également les réseaux téléphoniques sur l'emprise du chantier entre la rue Pierre Brossolette et le chemin rural des Bourdons.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

La présente convention d'ORANGE stipule que la ville procède aux travaux de génie civil (réalisation de tranchées, pose de chambres de tirage et des fourreaux en PVC) et ORANGE réalise les études d'adductions, installe le matériel de câblage et la dépose des supports et des câbles aériens.

Cette prestation est facturée pour un montant net de 483,12 Euros.

Toutefois, compte tenu de la présence d'appuis communs, ORANGE remboursera à la Collectivité la fourniture des chambres de tirage pour un montant net total de 926,34 €.

Ce dossier a été examiné en Commission des travaux et du patrimoine du 20 août 2020.

C'est pourquoi, M.DURET, Adjoint aux Travaux et au Patrimoine propose d'adopter cette proposition et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 11 septembre 2020

Le Maire,

Olivier SICOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Publication le 21 SEP. 2020

D-2020-061

L'an **deux mille vingt**, le **1^{er} septembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M.SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M.DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, M. ALIZON, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT arrivée à 18h30, M. GARNIER

Avaient donné procuration : NEANT

Etaient absents : NEANT

M.LECHER a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – PROROGATION DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION BOURGUIGNONNE DE CERTIFICATION FORESTIERE

M.MAURIN, Adjoint à la Transition Ecologique, à l'Urbanisme et aux Espaces Verts expose que la certification forestière européenne (PEFC Plan Européen Forest Certification) a été mise en place en 2001 en Bourgogne.

Pour obtenir ce label, il faut adhérer à l'Association Bourguignonne de Certification Forestière, qui regroupe sous son nom les organismes représentatifs de la forêt bourguignonne, la COFOR (Association des Communes Forestières) et l'ONF.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Le propriétaire forestier, au travers de cette adhésion, s'engage à se former et s'informer, planifier et mettre en œuvre une gestion durable de sa forêt, adopter des mesures de préservation de la biodiversité et de protection des sols et de l'eau, adopter des mesures des risques, s'assurer de la qualité des travaux forestiers.

Cette directive visant l'éco certification des forêts est indispensable pour la commercialisation du bois. En outre ce label a l'avantage d'attester de la qualité d'exploitation durable des forêts.

La cotisation pour 5 ans s'élève aux environs de 120 euros (0,65 € l'ha plus 20,00 € de frais). Les bois communaux représentent une superficie de 150 ha.

L'adhésion souscrite en 2003, renouvelée en 2009 et 2014 est arrivée à son terme le 31 décembre 2019.

C'est pourquoi, M.MAURIN, Adjoint à la Transition Ecologique, à l'Urbanisme et aux Espaces Verts propose de :

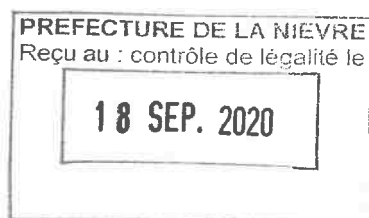
- Prolonger l'adhésion à l'Association Bourguignonne de Certification Forestière pour une durée de 5 ans
- Désigner M.MOUREY Eric comme représentant de la Municipalité au sein de cette structure.

Cette adhésion a reçu l'approbation de la Commission de la transition écologique, urbanisme et espaces naturels du 20 août 2020.

Adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 11 septembre 2020



Le Maire,

Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-062

Publication le 21 SEP. 2020

L'an **deux mille vingt**, le **1^{er} septembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M.SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **24 août 2020**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M.DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, M. ALIZON, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT arrivée à 18h30, M. GARNIER

Avaient donné procuration : NEANT

Etaient absents : NEANT

M.LECHER a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – CONVENTION AVEC L'INRAP POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

M.DURET, Adjoint aux Travaux et au Patrimoine expose des travaux portant sur la réalisation d'un lotissement d'habitation et d'une caserne de Gendarmerie sont envisagés sur le site des Carpeaux, nouveau quartier en plein développement identifié comme à fort enjeu dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme approuvé en mars 2017.

Le service archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne Franche-Comté a notifié à la collectivité en date du 3 mars 2020 les arrêtés relatifs aux prescriptions de diagnostic archéologique qui doivent être effectués préalablement à la mise en œuvre des opérations sus citées.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

La réalisation de ce diagnostic a été attribué par la DRAC à l'*Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) / Direction Régionale Bourgogne Franche-Comté, seul opérateur habilité à effectuer cette procédure sur le territoire concerné.*

Pour ce faire, une convention précisant les engagements des deux parties doit être établie entre la Ville et l'INRAP.

Aussi, conformément à l'avis de la Commission de la transition écologique, urbanisme et espaces naturels du 20 août 2020, M.DURET, Adjoint aux Travaux et au Patrimoine propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention citée en objet.

Adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

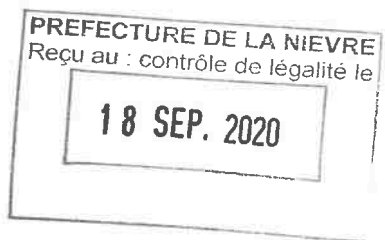
Varenes-Vauzelles, le 11 septembre 2020



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Sicot'.

Olivier SICOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ ➤ ➤ ➤ ➤

Publication le 27 SEP. 2020

D-2020-063

L'an deux mille vingt, le 1^{er} septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M.SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M.DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, M. ALIZON, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT arrivée à 18h30, M. GARNIER

Avaient donné procuration : NEANT

Etaient absents : NEANT

M.LECHER a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE COMMUN TOPOGRAPHIE – RESEAUX DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

M.LE MAIRE expose que le service Commun de Topographie - Réseaux de la Communauté d'Agglomération de Nevers a été créé le 1er mars 2020 en remplacement du service commun SIG – Topo afin d'assurer les missions suivantes auprès des communes qui souhaitent en être adhérentes :

- La réalisation de plans topographiques pour les projets de travaux ou d'aménagements de voirie ;

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

- L'utilisation mutualisée des Plateformes d'Aide à la Déclaration pour l'émission et la réception des Demandes de Travaux, Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux et des Avis de Travaux Urgents ;
- La mise en ligne sur le Guichet Unique de l'INERIS de tous les réseaux exploités par les communes de Nevers Agglomération et par la Communauté d'Agglomération de Nevers ;
- La détection / géolocalisation des réseaux souterrains dans le cadre de l'amélioration de la cartographie des réseaux exploités par les communes de Nevers Agglomération et par la Communauté d'Agglomération de Nevers ;
- La réalisation d'investigations complémentaires et d'opérations de localisation dans le cadre des études avant-projet ;
- L'intégration des plans de récolement pour les travaux réalisés par des prestataires externes ;
- La réalisation de plans de récolement pour les travaux réalisés en régie ;
- La création et la gestion du nivellement topographique général ;
- La gestion du Plan de Corps de Rue Simplifié dans le cadre de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Nevers au GIP éponyme ;
- Le conseil et l'assistance aux communes de Nevers Agglomération et aux services de la Communauté d'Agglomération de Nevers dans le cadre de l'application de la réforme anti-endommagement des réseaux.

La commune pourra utiliser les compétences et l'assistance technique du service Commun Topographie – Réseaux dans le cadre de l'application de la réglementation anti-endommagement et de la réalisation de projet de travaux ou d'aménagement de voirie.

A cet effet, la commune transmettra ses besoins auprès du service Commun Topographie – Réseaux pour que le Comité de Programmation et de Suivi de l'Agglomération de Nevers puisse définir annuellement, après analyse des besoins de chaque commune adhérente, la répartition des prestations qui seront effectuées par le service Commun Topographie – Réseaux.

La facturation des prestations réalisées par le service Commun Topographie – Réseaux sera établie en fonction du nombre d'heures qu'il aura effectué annuellement pour la réalisation des différentes missions commandées par la commune multipliée par le cout unitaire du service appelé Unité d'Œuvre (UO).

Au 1er mars 2020, la valeur de cette UO est de 48,38 E TTC et sa formule de calcul est détaillée dans l'annexe 1 à la présente délibération.

En fonction du type de mission commandée il sera appliqué un coefficient de pondération à cette formule afin de tenir compte du degré de complexité de l'opération.

Un ou plusieurs agents seront désignés comme les interlocuteurs communaux du Service Commun Topographie – Réseaux, ils auront à charge de remonter toutes les informations nécessaires à l'application de la réglementation anti-endommagement et recenseront tous les dégâts constatés sur les réseaux et ouvrages exploités par la commune.

Enfin le Service Commun Topographie – Réseaux transmettra chaque année un rapport annuel sur ses activités de l'année N-1 sur le territoire communal.

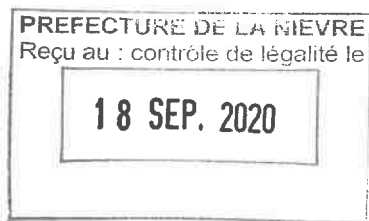
Ce dossier a été examiné en Commission des travaux et du patrimoine du 20 août 2020.

C'est pourquoi, M.LE MAIRE propose d'adhérer à ce service commun et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 11 septembre 2020



Le Maire,

Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-064

Publication 21 SEP. 2020

L'an **deux mille vingt**, le **1^{er} septembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M.SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **24 août 2020**

Etaients présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M.DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME GRILLOT, MME DE ARAUJO, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, M. ALIZON, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT arrivée à 18h30, M. GARNIER

Avaient donné procuration : NEANT

Etaients absents : NEANT

M.LECHER a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – MODIFICATION DE LA DELIBERATION INSTAURANT L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS TRAVAILLANT DANS LES ÉCOLES MATERNELLES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

M. LECHER, 1^{er} Adjoint, expose que par délibération en date du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal, après avis du comité technique, a instauré l'annualisation du temps de travail des agents travaillant dans les écoles maternelles, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette annualisation a été mise en place afin de renforcer, pendant la période scolaire, l'entretien dans les écoles maternelles pour maintenir une hygiène satisfaisante et régulière.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

L'agent réalise donc un temps de travail plus important sur le temps scolaire et bénéficie mensuellement de la même rémunération, y compris pendant les périodes d'inactivité.

L'emploi du temps a alors été établi sur un cycle de travail hebdomadaire de 5 jours. Cependant, cette organisation n'apporte pas entière satisfaction. En effet, les agents se retrouvent à travailler seuls le matin, durant le temps de garderie. Ce travail isolé le matin vient amoindrir la sécurité, tant des élèves que du personnel.

Aussi, afin que ces agents ne soient plus en travail isolé, il est proposé de les placer sur un cycle hebdomadaire de travail de 4 jours. Les heures effectuées le mercredi matin pourront ainsi être réparties sur les tranches horaires durant lesquelles les agents se retrouvaient seuls afin de créer des binômes de travail.

Les autres principes de mise en œuvre définis dans la délibération du 18 décembre 2018 restent inchangés.

Ce dossier a été présenté au Comité Technique lors de la séance du 25 août 2020.

C'est pourquoi, M.LECHER, 1^{er} Adjoint, propose d'approuver la modification de la délibération du 18 décembre 2018 :

- En annualisant les agents travaillant dans les écoles maternelles sur un cycle hebdomadaire de 4 jours et non plus de 5 jours afin de limiter le travail isolé, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 11 septembre 2020



Le Maire,
Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Publication du 21 SEP. 2020

D-2020-065

L'an **deux mille vingt**, le **1^{er} septembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M.SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **24 août 2020**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M.DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME GRILLOT, MME DE ARAUJO, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, M. ALIZON, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT arrivée à 18h30, M. GARNIER

Avaient donné procuration : NEANT

Etaient absents : NEANT

M.LECHER a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

M.LECHER, 1^{er} Adjoint expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans ce cadre, des modifications sont à intervenir dans le tableau des effectifs du personnel communal, il s'agit notamment

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

1 - De la stagiairisation de certains postes occupés par des contractuels

Régie Municipale :

Un agent technique polyvalent contractuel a été recruté à temps complet au sein de la Régie Municipale, sur les équipes nettoyage et espaces verts, depuis le 12 juin 2019. Durant cette période, il a fait preuve de maîtrise de ses missions et de son environnement. Avec le départ d'un agent contractuel dans l'équipe mobile, il serait nécessaire de conserver cet agent dans les équipes de la Régie au sein desquelles il s'est parfaitement intégré. Il pourrait être nommé en qualité d'Adjoint Technique stagiaire au terme de son contrat en cours, soit le 1^{er} octobre 2020. Il est donc proposé de le placer sur le poste vacant d'un agent titulaire en retraite et de modifier le poste comme suit :

- Suppression d'1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Création d'1 poste d'Adjoint Technique à temps complet

Un agent technique polyvalent contractuel à temps complet, a été recruté au sein de la Régie Municipale, depuis le 2 septembre 2019, afin de renforcer l'équipe entretien-bâtiment. Dès son recrutement, il a fait preuve d'une bonne adaptation dans l'équipe, d'une grande efficacité, de disponibilité et de sérieux. Suite au départ d'un agent au terme d'un contrat aidé, il est proposé de nommer cet agent en qualité d'Adjoint Technique stagiaire au terme de son contrat en cours, soit le 1^{er} octobre 2020. La création du poste correspondant est donc proposée comme suit :

- Création d'1 poste d'Adjoint Technique à temps complet

Centre Social Municipal :

Un agent est recruté sur le poste d'animateur du Relais Assistantes Maternelles en qualité de contractuel à temps complet, au sein du Centre Social Municipal, depuis le 7 janvier 2019.

Il participe, sous l'autorité de la responsable du Relais et de la coordinatrice petite enfance, à l'animation des activités, pilote le projet passerelle de territoire et participe aux actions petite enfance du territoire.

C'est un agent qui répond aux attentes et aux missions du poste qu'il occupe. C'est une personne sérieuse, investie et ayant le sens du service public.

Au vu du nombre d'assistantes maternelles et de familles, ainsi que de l'attribution de la subvention CAF, il est nécessaire de pérenniser un poste d'animateur au sein du RAM et poursuivre le projet passerelle.

Il est proposé de nommer cet agent en qualité d'Adjoint d'Animation stagiaire au terme de son contrat en cours, soit le 1^{er} octobre 2020. Le tableau des effectifs peut être modifié comme suit :

- Création d'1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet

Périscolaire :

Un agent est recruté en qualité d'animateur périscolaire contractuel depuis le 31 août 2017, afin d'effectuer l'animation de l'accueil périscolaire et la garderie de l'école élémentaire Romain Rolland, le convoiement vers le restaurant scolaire et l'aide à la restauration. Il est également le binôme du référent périscolaire du site.

Pour être en capacité d'assurer un accompagnement et un suivi adaptés des enfants, du CP au CM2, et de leurs familles, il est proposé de pérenniser un poste clé d'adjoint d'animation.

Ceci permettrait également de capitaliser le savoir-faire, les compétences et les connaissances inhérentes à la prise en charge des enfants, et de permettre la reconnaissance du travail accompli, la motivation, la capacité à se projeter dans le temps et à envisager des actions sur le long terme.

L'agent est reconnu au sein de son établissement de référence, de l'équipe enseignante, des familles et des enfants. Il est un élément moteur au sein de l'équipe d'animation, fait preuve d'investissement, de motivation, de disponibilité et est force de proposition.

Il est proposé de nommer cet agent en qualité d'Adjoint d'Animation stagiaire à compter du 1^{er} novembre 2020, avec la création du poste correspondant :

- Création d'1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet

2 - Propositions de contrats sur emplois permanents :

Structure multi-accueil Pré-en-Bulle :

Un agent contractuel est placé sur le poste d'auxiliaire de puériculture au sein de la structure Pré-en-Bulle, depuis le 28 août 2017.

Initialement sur les remplacements d'agents en congé de maternité, il est désormais placé sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité et est adjoint de la direction.

L'augmentation récente du taux d'agrément de la structure ainsi que le fait qu'il soit la seule auxiliaire de puériculture à temps complet, justifient la nécessité de pérenniser son poste.

Ainsi, il pourrait être envisagé de créer son poste au tableau des effectifs pour pouvoir la placer sur ce dernier.

Dans l'attente de l'obtention d'un concours, l'agent peut être placé sur l'emploi permanent via un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable une fois.

A terme, un CDI pourra être proposé si l'agent n'a pas obtenu le concours de la Fonction Publique. Il peut être procédé à la création du poste correspondant, à compter du 1^{er} novembre 2020 :

- Création d'1 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} classe à temps complet

Service des Ressources Humaines :

Un agent contractuel est dans la collectivité depuis le 4 septembre 2017.

1 - De la stagiairisation de certains postes occupés par des contractuels

Régie Municipale :

Un agent technique polyvalent contractuel a été recruté à temps complet au sein de la Régie Municipale, sur les équipes nettoyage et espaces verts, depuis le 12 juin 2019. Durant cette période, il a fait preuve de maîtrise de ses missions et de son environnement. Avec le départ d'un agent contractuel dans l'équipe mobile, il serait nécessaire de conserver cet agent dans les équipes de la Régie au sein desquelles il s'est parfaitement intégré. Il pourrait être nommé en qualité d'Adjoint Technique stagiaire au terme de son contrat en cours, soit le 1^{er} octobre 2020. Il est donc proposé de le placer sur le poste vacant d'un agent titulaire en retraite et de modifier le poste comme suit :

- Suppression d'1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Création d'1 poste d'Adjoint Technique à temps complet

Un agent technique polyvalent contractuel à temps complet, a été recruté au sein de la Régie Municipale, depuis le 2 septembre 2019, afin de renforcer l'équipe entretien-bâtiment. Dès son recrutement, il a fait preuve d'une bonne adaptation dans l'équipe, d'une grande efficacité, de disponibilité et de sérieux. Suite au départ d'un agent au terme d'un contrat aidé, il est proposé de nommer cet agent en qualité d'Adjoint Technique stagiaire au terme de son contrat en cours, soit le 1^{er} octobre 2020. La création du poste correspondant est donc proposée comme suit :

- Création d'1 poste d'Adjoint Technique à temps complet

Centre Social Municipal :

Un agent est recruté sur le poste d'animateur du Relais Assistantes Maternelles en qualité de contractuel à temps complet, au sein du Centre Social Municipal, depuis le 7 janvier 2019.

Il participe, sous l'autorité de la responsable du Relais et de la coordinatrice petite enfance, à l'animation des activités, pilote le projet passerelle de territoire et participe aux actions petite enfance du territoire.

C'est un agent qui répond aux attentes et aux missions du poste qu'il occupe. C'est une personne sérieuse, investie et ayant le sens du service public.

Au vu du nombre d'assistantes maternelles et de familles, ainsi que de l'attribution de la subvention CAF, il est nécessaire de pérenniser un poste d'animateur au sein du RAM et poursuivre le projet passerelle.

Il est proposé de nommer cet agent en qualité d'Adjoint d'Animation stagiaire au terme de son contrat en cours, soit le 1^{er} octobre 2020. Le tableau des effectifs peut être modifié comme suit :

- Création d'1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet

Périscolaire :

D'abord en contrat d'apprentissage durant 1 an dans le cadre d'un master « management et administration publics », il est, depuis le 1^{er} septembre 2018, sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité sur le poste de Chargée des projets RH et des contractuels au sein du service des Ressources Humaines.

Il effectue des missions pérennes du service comme la gestion des contractuels, le suivi des entretiens professionnels et de la prime de fin d'année ou encore la gestion des projets RH en collaboration avec la DRH (RIFSEEP, annualisation, 37h30, télétravail, etc.) ce qui justifie la nécessité de pérenniser son poste.

Ainsi, il pourrait être envisagé de créer son poste au tableau des effectifs pour pouvoir la placer sur ce dernier. Dans l'attente de l'obtention d'un concours, l'agent peut être placé sur l'emploi permanent via un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable une fois.

A terme, un CDI pourra être proposé si l'agent n'a pas obtenu de concours de la Fonction Publique. Il peut être procédé à la création du poste correspondant, à compter du 1^{er} novembre 2020 :

- Création d'1 poste de Rédacteur à temps complet

3) Intégration directe

Un agent au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe exerce les fonctions de Responsable du pôle administratif et de suivi de direction du Centre Social en l'absence du Directeur.

Suite à sa demande et considérant ses fonctions administratives et de management, l'agent pourrait intégrer la filière Administrative, au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Il est donc proposé de procéder à la modification de poste suivante, afin que son grade soit en adéquation avec ses fonctions, soit à compter du 1^{er} octobre 2020 :

- Suppression d'1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Création d'1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet

4) Recrutement structure multi-accueil Pré en Bulle

Un poste d'Auxiliaire de Puériculture avait été créé lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2018, afin de procéder à un recrutement au sein du Relais Assistantes Maternelle pour pourvoir à un remplacement.

Pour cause d'un recrutement infructueux, un agent contractuel a été recruté sur un grade différent, le poste n'a pas été pourvu.

Au vu des besoins actuels et afin de pouvoir procéder au recrutement d'un agent titulaire par détachement au sein du multi-accueil Pré-en-Bulle, il est proposé d'attribuer ce poste à cette structure.

D'abord en contrat d'apprentissage durant 1 an dans le cadre d'un master « management et administration publics », il est, depuis le 1^{er} septembre 2018, sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité sur le poste de Chargée des projets RH et des contractuels au sein du service des Ressources Humaines.

Il effectue des missions pérennes du service comme la gestion des contractuels, le suivi des entretiens professionnels et de la prime de fin d'année ou encore la gestion des projets RH en collaboration avec la DRH (RIFSEEP, annualisation, 37h30, télétravail, etc.) ce qui justifie la nécessité de pérenniser son poste.

Ainsi, il pourrait être envisagé de créer son poste au tableau des effectifs pour pouvoir la placer sur ce dernier. Dans l'attente de l'obtention d'un concours, l'agent peut être placé sur l'emploi permanent via un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable une fois.

A terme, un CDI pourra être proposé si l'agent n'a pas obtenu de concours de la Fonction Publique. Il peut être procédé à la création du poste correspondant, à compter du 1^{er} novembre 2020 :

- Création d'1 poste de Rédacteur à temps complet

3) Intégration directe

Un agent au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe exerce les fonctions de Responsable du pôle administratif et de suivi de direction du Centre Social en l'absence du Directeur.

Suite à sa demande et considérant ses fonctions administratives et de management, l'agent pourrait intégrer la filière Administrative, au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Il est donc proposé de procéder à la modification de poste suivante, afin que son grade soit en adéquation avec ses fonctions, soit à compter du 1^{er} octobre 2020 :

- Suppression d'1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Création d'1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet

4) Recrutement structure multi-accueil Pré en Bulle

Un poste d'Auxiliaire de Puériculture avait été créé lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2018, afin de procéder à un recrutement au sein du Relais Assistantes Maternelle pour pourvoir à un remplacement.

Pour cause d'un recrutement infructueux, un agent contractuel a été recruté sur un grade différent, le poste n'a pas été pourvu.

Au vu des besoins actuels et afin de pouvoir procéder au recrutement d'un agent titulaire par détachement au sein du multi-accueil Pré-en-Bulle, il est proposé d'attribuer ce poste à cette structure.

C'est pourquoi, M.LECHER, 1^{er} Adjoint, propose d'approuver les modifications à intervenir dans le tableau des effectifs du personnel communal.

Adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 11 septembre 2020



Le Maire,

Olivier SICOT

